AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2255
FR0010908533-FS0695

29 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 octobre 2014, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 octobre 2014, le seuil de 10% des droits de vote de la société EDENRED et détenir 26 608 781 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 11,58% du capital et 10,76% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société EDENRED par The Capital Group Companies, Inc. s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard d'EDENRED ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. The Capital Group Companies, Inc. n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'EDENRED, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds.
[2] Sur la base d'un capital composé de 229 690 645 actions représentant 247 231 969 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.